

Solutions d'assurance de BMS pour vous et votre entreprise



CETTE DEMANDE CONCERNE LA PÉRIODE D'ASSURANCE DU 1ER AOÛT 2026 AU 1ER AOÛT 2027.

Nom du demandeur :

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Veuillez aviser BMS si vos coordonnées ont changé, afin de continuer à recevoir des renseignements relatifs à votre assurance.

Remarque : Cette couverture est réservée aux personnes domiciliées au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité. ☐

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

Veuillez noter que les polices ont une date d'expiration commune, soit le 1er août. Les primes peuvent être calculées au prorata si la couverture est souscrite à mi-parcours. Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande et à la réception du paiement. ☐

Détails de votre entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exploitez-vous votre propre entreprise chiropratique pour laquelle vous avez besoin d'une assurance? (p. ex., travailleur autonome ou propriétaire d'entreprise)

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise) :

Dénomination sociale/nom commercial :

Adresse de l'emplacement du risque (si différente de celle ci-dessus) :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Si vous possédez ou gérez plus d'une entreprise ou d'une société, une couverture supplémentaire peut être recommandée.

Exploitez-vous plus d'une entreprise pour laquelle vous avez besoin d'une protection? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entreprise doit souscrire sa propre assurance responsabilité professionnelle. Comprenez-vous et confirmez-vous que cette couverture est en place? ☐

Avez-vous des activités à l'étranger? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

L'assureur a-t-il déjà refusé, annulé ou n'a-t-il pas renouvelé une demande d'assurance similaire (c'est-à-dire responsabilité civile générale, biens, responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée et/ou responsabilité en matière de pratiques d'emploi)? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà fait une réclamation en responsabilité civile générale ou une réclamation d'assurance des biens? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous au courant de faits, de circonstances ou de situations susceptibles de donner lieu à une réclamation au titre de la présente police, ou prévoyez-vous que des réclamations seront déposées à votre encontre ou à l'encontre de votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Détails sur la partie proposante

Je suis (veuillez sélectionner l'une des options suivantes qui s'applique à la majorité de votre cabinet) :

☐ Employé

☐ Entrepreneur indépendant

☐ Propriétaire d'entreprise

☐ Autre (veuillez fournir des détails) :

Un employé : est employé par une entreprise ou une organisation (secteur public ou privé)

Un entrepreneur indépendant : est propriétaire unique (ou constitué en personne morale), aucun autre employé ou sous-traitant ne travaillant pour vous ou en votre nom.

Un propriétaire d'entreprise : constituée ou non constituée en personne morale, et comptant d'autres personnes (y compris des professionnels, des étudiants, des assistants, du personnel administratif et/ou des bénévoles) qui travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent leurs services sous votre nom commercial.

Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

Cette assurance est recommandée si votre entreprise compte d'autres professionnels travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

Veuillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires, des employés ou de l'entité commerciale.

En cas de réclamation, le professionnel traitant et le nom de l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration de réclamation ou un procès. L'assurance responsabilité civile professionnelle de la clinique protège l'établissement et ses actifs dans de telles situations. Cette assurance est recommandée si vous êtes propriétaire d'une entreprise ou que vous employez d'autres chiropraticiens et/ou professionnels ou sous-traitez vos services à d'autres chiropraticiens et/ou professionnels.

Souhaitez-vous obtenir un devis d'assurance responsabilité professionnelle pour cliniques? Si oui, ☐ Oui ☐ Non
au moment de finaliser votre demande de renouvellement, veuillez communiquer avec BMS à l'adresse connect.canada@bmsgroup.com ou au 1-855-318-6558.

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

L'assurance responsabilité civile générale individuelle est destinée aux entrepreneurs indépendants et aux travailleurs autonomes sans personnel supplémentaire. **L'assurance responsabilité civile générale pour entreprises** est recommandée aux professionnels dont l'entreprise emploie ou fait appel à d'autres professionnels (salariés ou entrepreneurs) travaillant pour le compte de l'entreprise ou facturant des prestations sous le nom de celle-ci. Cette assurance protège votre entreprise en cas de sinistre impliquant vos activités professionnelles (y compris celles de vos employés ou de vos sous-traitants) et/ou vos locaux.

Si vous exploitez une entreprise et que vous avez du CONTENU/des BIENS à assurer, il se peut qu'une police d'assurance responsabilité civile générale ne constitue pas une protection suffisante.

Dans ce cas, BMS recommande un forfait clinique, qui comprend une assurance responsabilité civile générale et une couverture supplémentaire (biens/contenus, interruption d'activité et criminalité). Veuillez remplir la proposition d'assurance pour cliniques ci-dessous.

Points saillants de la couverture responsabilité civile générale 2026-2027 :

Blessures corporelles et dommages matériels	Jusqu'à la limite de la police
Responsabilité civile pour préjudice personnel et préjudice découlant d'une activité de publicité	Jusqu'à la limite de la police
Territoire de couverture	Canada
Frais médicaux	25 000 \$ / par personne
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Véhicules automobiles non détenus (couverture standard)	1 000 000 \$ ou selon le montant indiqué sur le certificat
Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué	50 000 \$
Erreurs et omissions (E&O) liées aux avantages sociaux des employés	1 000 000 \$

Exclusions :

Pandémie ou épidémie (exclusion de responsabilité)

Franchises :

Avantages	1 000 \$
Responsabilité civile des locataires	1 000 \$
SEF 94 Dommages à une automobile louée	1 000 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Responsabilité civile générale individuelle

Prime annuelle

2 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégat

☐ 470 \$

5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégat

☐ 880 \$

Responsabilité civile générale pour entreprises

Prime annuelle

2 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégat

☐ 620 \$

5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégat

☐ 1 090 \$

Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes tenu par contrat d'ajouter un assuré additionnel ou une renonciation à la subrogation à votre police d'assurance responsabilité civile générale. L'ajout d'un assuré additionnel offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnelle, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Le forfait clinique

Remarque : L'adresse que vous avez fournie dans la section des détails sur l'entreprise doit correspondre à celle de l'endroit où le contenu ou l'équipement de votre entreprise est entreposé.

L'assurance forfait clinique comprend la responsabilité civile générale, le contenu, la criminalité et les pertes d'exploitation.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Le contenu comprend les articles habituels d'une clinique, y compris le matériel professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, l'équipement, le stock ainsi que tout stock et toute amélioration dont vous êtes responsable.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Points saillants de la couverture du forfait pour cliniques 2026-2027 :

Formulaire de politique

Sur l'événement

Responsabilité civile générale :

Blessures corporelles et dommages matériels

Jusqu'à la limite de la police

Responsabilité civile pour préjudice personnel et préjudice découlant d'une activité de publicité

Jusqu'à la limite de la police

Territoire de couverture

Canada

Frais médicaux

25 000 \$ / par personne

Responsabilité civile des locataires

500 000 \$

Véhicules automobiles non détenus (couverture standard)

1 000 000 \$ ou selon le montant indiqué sur le certificat

Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué

50 000 \$

Avantages pour les employés en matière d'erreurs et d'omissions

1 000 000 \$

Contenu :

Limite pour le contenu des locaux, y compris l'équipement, les inventaires et les améliorations apportées par les locataires

50 000 \$

Criminalité :

Malhonnêteté des employés

10 000 \$

Mandats ou faux billets

10 000 \$

Faux et usage de faux (protection du déposant)	10 000 \$
Falsification de carte de crédit	10 000 \$
Fraude informatique et fraude par transfert de fonds	10 000 \$
Falsification de chèque	10 000 \$
Extension de garantie par un tiers	10 000 \$
Pertes d'exploitation :	150 000 \$ agrégat

Exclusions :

Pandémie ou épidémie (exclusion de responsabilité)

Maladies transmissibles (biens)

Avenant d'exclusion des cybersinistres

Franchises de la responsabilité civile générale :

Avantages pour les employés en matière d'erreurs et d'omissions 1 000 \$

Responsabilité civile des locataires 1 000 \$

Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué 1 000 \$

Franchise pour les réclamations liées au contenu/biens et la criminalité :

Refoulement d'égout 10 000 \$

Dégâts d'eau 10 000 \$

Bris d'équipement 1 000 \$ avec période d'attente de 24 heures

Perte d'exploitation 2 500 \$

Inondations 25 000 \$ par événement pour un contenu de 50 000 \$. Montant de garantie supérieure à 50 000 \$ ou extension de garantie pour les copropriétaires, une franchise de 50 000 \$ s'applique en cas de dommages causés par une inondation

Tremblement de terre 3% de la valeur assurable totale du lieu, avec un minimum de \$100,000 (sauf au Québec et en Colombie-Britannique, où 10 % de la valeur totale assurée du lieu assuré est assujettie à un minimum de 250 000 \$)

Criminalité 1 000 \$

Tous les autres risques 2 500 \$

Prime annuelle : 1 137 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance forfait clinique? Si oui, veuillez remplir la section ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Augmentation de la limite de contenu (applicable uniquement au forfait clinique)

Si la valeur du contenu à assurer est supérieure à 50 000 \$ dans le cadre de l'assurance pour cliniques, il est possible d'obtenir les montants de garantie suivants :

Limite	Prime annuelle supplémentaire
100 000 \$	☐ 213 \$
150 000 \$	☐ 472 \$
200 000 \$	☐ 693 \$
200 001 \$ et plus	☐ Référence requise

L'assureur vous demande de revoir votre limite d'assurance contenu/biens et d'appliquer une augmentation de 5 % par rapport à la police qui se termine afin de tenir compte de l'inflation.

Souhaitez-vous souscrire une assurance pour le contenu de votre bureau à un autre endroit?

☐ Oui ☐ Non

Si vous vous déplacez avec du contenu, nous vous recommandons d'ajouter une assurance flottante toutes catégories à votre police pour assurer ce contenu contre les sinistres qui pourraient survenir en dehors de vos locaux assurés.

Souhaitez-vous souscrire une assurance flottante des biens divers tous risques? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle est la valeur du contenu (équipement, stock) avec lequel vous voyagez à n'importe quel moment? :

Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-855-318-6558 pour vous assurer d'être protégé adéquatement.

Augmentation de la responsabilité civile générale (applicable uniquement au forfait clinique)

Si la valeur du contenu à assurer requise dans le cadre de l'assurance responsabilité civile générale est supérieure à 2 000 000 \$, il est possible d'obtenir les montants de garantie suivants :

Augmentation de la responsabilité civile générale	Prime annuelle supplémentaire
5 000 000 \$	470 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale plus étendue? ☐ Oui ☐ Non

Assurance des bâtiments/condominiums (applicable uniquement au forfait clinique)

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de la copropriété où se trouve votre entreprise et souhaitez-vous souscrire une assurance? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner le type de bien : ☐ Bâtiment ☐ Appartement en copropriété

Si oui, veuillez indiquer la valeur de la propriété (Remarque : il ne s'agit pas du coût de l'immobilier) :

Exigences relatives à l'assurance du contenu des bureaux (applicable uniquement au forfait clinique):

Le montant de garantie indiqué ci-dessus est-il adéquat? Si non, veuillez fournir des détails sur vos besoins : ☐ Oui ☐ Non

Assuré(s) supplémentaire(s) (applicable uniquement au forfait clinique)

Ne remplissez cette section que si vous êtes tenu par contrat d'ajouter un assuré additionnel ou une renonciation à la subrogation à votre police d'assurance responsabilité civile générale. L'ajout d'un assuré additionnel offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnelle, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Bénéficiaire(s) de l'indemnité (applicable uniquement au forfait clinique)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens. Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée. Pour chacun d'entre eux, veuillez fournir le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Règle proportionnelle (applicable uniquement au forfait clinique)

La coassurance est une pénalité imposée à l'assuré par la compagnie d'assurance en cas de sous-déclaration de la valeur de ses biens corporels ou de son revenu. Cette pénalité est calculée en fonction d'un pourcentage stipulé dans la police et du montant sous-déclaré. Dans la présente police, la coassurance est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise.

Par exemple : $(100\,000 \$ \div (150\,000 \$ \times 90 \%)) \times 100\,000 \$ = 74\,074 \$$ Indemnité pour le sinistre (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de règle proportionnelle et j'ai choisi une limite de contenu adéquate. ☐

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations personnelles identifiables d'un tiers, qui comprend les coûts liés à la couverture de l'assuré et à sa responsabilité civile, et les coûts liés aux services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée. Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Veuillez noter que si la couverture est souscrite pour l'entreprise, elle ne doit être souscrite que par une seule personne.

Les services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	100 000

Limite globale de responsabilité de la police 1 000 000 \$

Dommages subis par l'assuré

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses * et fraude par transfert de fonds	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

Récompense criminelle

50 000 \$

Réparation de matériel informatique

Inclus

Franchises

Chaque incident	1 000 \$
Personnes notifiées	100

Voulez-vous souscrire l'assurance cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée? Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Chiffre d'affaires brut	Prime annuelle supplémentaire
Praticien individuel / Entreprise (vous seulement)	☐ 121 \$
Entreprise avec employés – 0 \$ à 500 000 \$	☐ 675 \$
Entreprise avec employés – 500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 1 023 \$
Entreprise avec employés – 1 000 001 \$ à \$1 500 000 \$	☐ 1 284 \$
Entreprise avec employés – 1 500 001 \$ à \$2 000 000 \$	☐ 1 578 \$
Entreprise avec employés – 2 000 001 \$ à \$2 500 000 \$	☐ 1 776 \$
Entreprise avec employés – 2 500 001 \$ à \$3 000 000 \$	☐ 1 873 \$
Entreprise avec employés – 3 000 001 \$ à \$3 500 000 \$	☐ 2 017 \$
Entreprise avec employés – 3 500 001 \$ à \$4 000 000 \$	☐ 2 159 \$
Entreprise avec employés – 4 000 001 \$ à \$4 500 000 \$	☐ 2 298 \$
Entreprise avec employés – 4 500 001 \$ à \$5 000 000 \$	☐ 2 434 \$
Entreprise avec employés – plus de 5 000 001 \$	☐ Référence

Une réclamation ou une poursuite en cybersécurité a-t-elle été intentée contre votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en instance contre votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, circonstances ou situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous ou votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous ou votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/violation de la vie privée et/ou d'un incident de sécurité réseau par le passé ou une telle réclamation a-t-elle été faite contre vous ou votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Exposé des faits y compris les conditions préalables

Les éléments suivants sont des stratégies d'atténuation des risques importantes et sont requis par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer que les informations suivantes sont exactes :

IL S'AGIT D'UNE CONDITION PRÉALABLE À LA COUVERTURE EN VERTU DE LA PRÉSENTE POLICE SELON LAQUELLE TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSUS SONT SATISFAITS DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE VOTRE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSUS N'EST PAS RESPECTÉ DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE COUVERTURE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Veuillez confirmer que les informations suivantes sont exactes :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes de base telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou des installations régulières de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement les données critiques dans un deuxième emplacement (par exemple, une clé USB ou un disque dur) qui ne serait pas affecté par un problème avec notre environnement réel.

J'utilise/mon entreprise utilise l'authentification multifacteur (AMF) pour les services hébergés dans le nuage (tels que l'accès au compte de messagerie hébergé dans le nuage) et pour tous les accès à distance à mon réseau ou au réseau de mon entreprise, ou j'utilise/mon entreprise utilise Jane, Clinicmaster ou Practiceperfect.

Pour les systèmes disposant d'un réseau sur site uniquement : J'autorise/mon entreprise autorise uniquement l'accès à distance à notre environnement avec un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement hébergés dans le nuage.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont véridiques et exactes. ☐

Je confirme également ce qui suit :

Je suis/mon entreprise suit et/ou je dispense/mon entreprise dispense une formation de sensibilisation à la cybersécurité **au moins une fois par année**, y compris l'hameçonnage. Pour les entreprises, cela inclut la formation de toutes les personnes qui ont accès au réseau de votre organisation ou à des données confidentielles/ ou personnelles. Un lien pour des ressources gratuites est <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr>. **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.**

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont véridiques et exactes. ☐

* Garantie supplémentaire disponible - Instructions frauduleuses / Fraude par transfert de fonds

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses ou la fraude par virements de fonds.

L'assurance contre la fraude au président prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

Fraude par transfert de fonds est désigné la perte de fonds ou de biens de valeur dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 \$ à partir de 230 \$ par année

Limite de 100 000 \$ à partir de 335 \$ par année

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous proposer une assurance contre la fraude au président/fraude par virement de fonds? Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

☐ Oui ☐ Non

Assurance cybernétique personnelle et familiale (non offert aux professionnels du Québec)

La protection de vos informations personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès à des professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais liés au cyberharcèlement et à l'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Récupération après vol d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Assistance en cas de perte de portefeuille
- ✓ Surveillance des réseaux sociaux et du dark web
- ✓ Coûts de restauration

Veuillez noter que tous les documents, y compris le libellé de votre police, sont rédigés en langue anglaise seulement.

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles? Si oui, veuillez remplir la section ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Chaque réclamation / limite globale	Coût
10 000 \$	☐ 60 \$
25 000 \$	☐ 75 \$

Avez-vous déjà déclaré une réclamation ou un incident cyber en vertu de cette police? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel au moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi

Employez-vous du personnel administratif ou professionnel ? Votre pratique embauche-t-elle des entrepreneurs indépendants, des bénévoles ou des étudiants ? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris de congédiement injustifié, de discrimination et de harcèlement en milieu de travail et autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Police d'assurance basée sur les réclamations.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Jusqu'à 25 employés	Limite	Franchise	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	1 000 \$	☐ 285 \$
Option 2	250 000 \$	1 000 \$	☐ 388 \$
Option 3	500 000 \$	1 000 \$	☐ 409 \$
Option 4	1 000 000 \$	1 000 \$	☐ 529 \$
26 à 50 employés	Limite	Franchise	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	2 500 \$	☐ 415 \$
Option 2	250 000 \$	2 500 \$	☐ 590 \$
Option 3	500 000 \$	2 500 \$	☐ 640 \$
Option 4	1 000 000 \$	2 500 \$	☐ 865 \$

Nombre total d'employés (professionnels) :

Nombre total d'employés administratifs (comprend les étudiants qui travaillent sous votre supervision) :

Nombre total d'employés contractés (professionnels) :

Une demande d'assurance similaire a-t-elle déjà été refusée, annulée ou non renouvelée par l'assureur? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous ou votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Y a-t-il eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre l'entreprise ou tout administrateur, dirigeant ou employé passé, présent de l'entreprise:

Concernant une loi sur l'emploi? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Concernant une discrimination ou un harcèlement sexuel sans rapport avec l'emploi? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Depuis les 12 derniers mois, est-ce que d'autres personnes détiennent une part majoritaire de l'entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

Votre entreprise dispose-t-elle d'un conseil d'administration, d'une équipe de direction ou d'autres personnes prenant des décisions stratégiques au nom de l'organisation? Si oui, votre équipe de direction pourrait être exposée à une responsabilité personnelle liée à ses décisions de gestion.

☐ Oui ☐ Non

L'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants est recommandée pour toute organisation où des personnes détiennent un pouvoir décisionnel. Elle protège à la fois l'organisation et ses dirigeants personnellement contre les conséquences financières de réclamations alléguant une mauvaise gestion financière, un manquement aux obligations fiduciaires, des violations de conformité, et plus encore.

Veuillez communiquer avec BMS au 1-855-318-6558 si vous souhaitez obtenir un devis pour une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants.

Forfait de services juridiques

Les membres peuvent accéder à un forfait complet de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats de la ligne d'assistance fournissent des informations juridiques générales et de l'aide pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre couverture, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats qui examineront un document juridique simple et vous fourniront une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel : 39 \$

Souhaitez-vous souscrire le forfait de services juridiques?

☐ Oui ☐ Non

Remarque : Si vous souscrivez une assurance des frais juridiques (ci-dessous), certains éléments du forfait de services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions juridiques personnelles et commerciales.

Assurance frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance frais juridiques personnelles fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, à l'exception de l'assistance en matière de ressources humaines)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution de divers litiges, notamment :
 - Poursuite ou défense dans le cadre d'une action en justice relative à la vente, à l'achat de biens ou à l'obtention de services. De plus, couverture en cas de litige avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile ;
 - Poursuite ou défense dans le cadre d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour la location de votre résidence principale (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter de la date d'entrée en vigueur de la première police d'assurance) ;
 - Défense contre la révocation ou la suspension de votre permis de conduire ;
 - Défense contre une enquête ou une poursuite criminelle découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre une poursuite pour une infraction au code de la route ou relative aux véhicules automobiles ;
 - Poursuite en justice relative à une intrusion, à une nuisance légale ou si un tiers cause des dommages matériels à des biens personnels ;
 - Poursuite en justice à la suite d'un accident ayant entraîné la mort, une maladie ou une blessure grave ;
 - Réponse à une vérification fiscale ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Voulez-vous souscrire l'assurance frais juridiques personnelles? Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigeront une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Limite par réclamation / Limite globale	Coût
25 000 \$ / 125 000 \$	☐ 109 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	☐ 132 \$

Au cours des trois dernières années, avez-vous, votre conjoint ou des enfants adultes résidant chez vous :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Poursuivi un litige contractuel? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Pris des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Poursuivi une action en justice contre un tiers suite à une blessure? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Poursuivi une action en justice contre un médecin à la suite d'un incident de négligence clinique qui vous a causé une blessure? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Été poursuivi pour discrimination présumée? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Été victime d'un vol d'identité? | ☐ Oui | ☐ Non |

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance frais juridiques d'entreprise fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (tel que détaillé ci-dessus, à l'exception du soutien en cas de vol d'identité)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution de divers litiges, notamment :
 - Défense contre une enquête ou des poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail ;
 - Défense contre une procédure engagée contre un employé pour discrimination illégale ;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou relative aux véhicules automobiles ;
 - Poursuite ou défense en justice pour des litiges relatifs à la vente ou à l'achat de biens et à la fourniture ou à l'obtention de services. Recouvrement des sommes dues pour la livraison de biens ou de services, ainsi que pour les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour l'exercice de ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter de la date d'entrée en vigueur de la première police d'assurance) ;
 - Défense contre la révocation, la suspension ou le non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou une licence commerciale ;
 - Poursuite en justice pour intrusion, nuisance légale ou dommages matériels causés par un tiers aux biens de l'entreprise ;
 - Poursuite en justice pour accident du travail survenu hors des locaux de l'entreprise ;
 - Réponse à une vérification fiscale ou faire appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ au total

Veuillez noter que cette assurance doit être souscrite par une seule personne au nom de tous les propriétaires de l'entreprise, du personnel et/ou de l'entité commerciale.

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises? Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Revenus estimés pour les 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	☐ 168 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	☐ 266 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	☐ 433 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 554 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 977 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 388 \$
3 000 001 \$ à 4 000 000 \$	☐ 1 942 \$
4 000 001 \$ à 5 000 000 \$	☐ 2 496 \$
5 000 001 \$ à 6 000 000 \$	☐ 2 865 \$
6 000 001 \$ à 7 000 000 \$	☐ 3 387 \$
7 000 001 \$ à 9 000 000 \$	☐ 3 906 \$
Plus de 8 000 001 \$	☐ Référence requise

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des 3 dernières années, est-ce que votre entreprise, vous, un directeur ou un associé de l'entreprise avez :

Fait l'objet d'un contrôle fiscal? ☐ Oui ☐ Non

Été impliquée dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? ☐ Oui ☐ Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? ☐ Oui ☐ Non

Fait l'objet de poursuites civiles en matière de discrimination ou de lois sur la protection de la vie privée? ☐ Oui ☐ Non

Reçu un avis de modification, révocation ou refus de renouvellement d'un permis? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un litige contractuel? ☐ Oui ☐ Non

Été victime d'un vol d'identité? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous poursuivi une dette incontestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé vos procédures de créances vieillissantes normales? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Couverture accident de 24 heures (non offert aux professionnels du Québec)

Cette couverture est conçue pour vous offrir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

L'assurance accident 24 heures offre une indemnité forfaitaire lorsque :

- Une perte ou un décès survient en raison d'un accident, et
- Lorsque, à la suite d'une blessure accidentelle, l'invalidité entraîne une incapacité totale permanente.

La police couvre également :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation si vous avez besoin d'une formation spéciale afin d'être qualifié pour exercer une profession différente à la suite d'un accident assuré.

Veuillez noter que tous les documents, y compris le libellé de votre police, sont rédigés en langue anglaise seulement.

Souhaitez-vous souscrire la couverture accident de 24 heures? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Aperçu de la couverture	Option 1	Option 2
Décès accidentel et invalidité	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
Coût	☐ 42 \$	☐ 70 \$

Pour souscrire la couverture accident de 24 heures, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Assurance accident de 24 h POUR CONJOINTS :

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

On entend par « **conjoint** » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
 - résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h **pour votre conjoint**? ☐ Oui ☐ Non

Remarque : l'option que vous avez choisie pour vous-même est la même que celle que recevra votre conjoint(e) (c'est-à-dire que si vous avez choisi l'option 1, votre conjoint(e) recevra également l'option 1).

Couverture pour les conjoints	Si l'option 1 est sélectionnée	Si l'option 2 est sélectionnée
Coût	21 \$	35 \$

Veuillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans. Veuillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

Assurance maladies graves (non offert aux professionnels du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Méningite bactérienne
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Coma
- Pontage coronarien
- Maladie de Creutzfeldt-Jakob
- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Méningite bactérienne
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Coma
- Pontage coronarien
- Maladie de Creutzfeldt-Jakob
- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Méningite bactérienne
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Coma
- Pontage coronarien
- Maladie de Creutzfeldt-Jakob

La police couvre également :

- Cécité
- Surdit 
- Perte de membres
- Cécité
- Surdit 
- Perte de membres
- Cécité
- Surdit 
- Perte de membres

Couverture	Options de limite
Paie�ment forfaitaire pour les maladies couvertes	25 000 \$ ou 50 000 \$

Veuillez noter que tous les documents, y compris le libell  de votre police, sont r dig s en langue anglaise seulement.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance maladie grave? Si oui, veuillez remplir la section ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Attestation

Pour  tre admissible   l'assurance maladie grave, vous devez  tre en mesure d'attester ce qui suit :

Aucune proposition d'assurance-vie, d'assurance-invalidit  ou d'assurance maladie grave ne m'a  t  refus e;

Je ne souffre d'aucune maladie pour laquelle une hospitalisation, des tests compl mentaires, des examens ou une intervention chirurgicale ont  t  conseill s ou n'ont pas encore  t  effectu s, ou pour laquelle j'attends toujours les r sultats;

Je ne suis au courant d'aucun sympt me ou d'aucune affection pour lesquels je n'ai pas encore consult  de m decin ou re u de traitement;

Je n'ai pas re u ou r clam  de prestations ou une pension pour maladie ou invalidit  ; et

Je n'ai jamais subi, pas plus que mes parents biologiques, fr res ou s urs connus, avant l' ge de 65 ans, de pontage coronarien ni souffert d'aucune des affections suivantes : crise cardiaque, angine de poitrine ou toute autre affection cardiaque, accident vasculaire c r bral, polykystose r nale, diab te, cancer, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, scl rose en plaques, scl rose lat rale amyotrophique (SLA), maladie de Huntington, trouble nerveux ou mental n cessitant une hospitalisation ou toute autre maladie h r ditaire.

Je d clare que les d clarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Tranche d'âge	Limite de 25 000 \$ Non-fumeur	Limite de 25 000 \$ Fumeur	Limite de 50 000 \$ Non-fumeur	Limite de 50 000 \$ Fumeur
18 à 29	☐ 44, 50 \$	☐ 50, 49 \$	☐ 76 \$	☐ 87, 97 \$
30 à 39	☐ 72, 75 \$	☐ 95, 46 \$	☐ 132, 50 \$	☐ 117, 91 \$
40 à 49	☐ 146, 25 \$	☐ 227, 53 \$	☐ 279, 50 \$	☐ 442, 07 \$
50 à 59	☐ 326 \$	☐ 545, 10 \$	☐ 639 \$	☐ 1 077, 20 \$
60 à 64	☐ 605,25 \$	☐ 990, 21 \$	☐ 1 197, 50 \$	☐ 1 967, 43 \$
65 et plus	☐ Non disponible	☐ Non disponible	☐ Non disponible	☐ Non disponible

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous consommé, sous quelque forme que ce soit, du tabac, de la nicotine ou du cannabis mélangé à du tabac? ☐ Oui ☐ Non

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Couverture de vérification d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Si oui, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les vérifications d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'une vérification de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par année pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou une vérification de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuelle : 45 \$

Souhaitez-vous souscrire une couverture de vérification d'assurance? ☐ Oui ☐ Non

Assurance médicale d'urgence en voyage

Souhaitez-vous obtenir un devis pour une assurance voyage médicale d'urgence? ☐ Oui ☐ Non

Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement conservée et non remboursable, conformément à la législation.

Signé par :

Poste :

Date :

Informations relatives au paiement

Les taxes applicables seront ajoutées au besoin. Des frais de service de 30 \$ s'appliquent à tous les achats.

Divulgaration des produits (tous les produits disponibles sont énumérés ci-dessous, quelle que soit la sélection)

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité civile générale	Par demande	20%	Néant
Le forfait clinique	Par demande	20%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Cyberprotection des personnes et des familles 10 000 \$ 25 000 \$	Par demande	22.5%	10,08 \$ / 9,45 \$ 10,86 \$ / 9,45 \$
Assurance responsabilité des pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance frais juridiques personnelles	Par demande	20%	Néant
Assurance frais juridiques pour l'entreprise	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	3 \$
Assurance maladie grave	Par demande	20%	13 \$

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez [cliquer ici](#).

Comment finaliser votre achat :

Votre demande sera examinée par un courtier. Une fois approuvée, vous recevrez un courriel de BMS Canada Services de Risque Ltée (noreply@moneris.com) contenant votre devis d'assurance et un lien de paiement sécurisé. Veuillez noter que la couverture n'est effective qu'après réception du paiement.